

**Ecole Primaire des fleurs**  
1, chemin des écoliers  
38280 Janneyrias  
07 56 30 91 55  
[ce.0382241e@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382241e@ac-grenoble.fr)

## Livret d'accueil

## Périscolaire

Les services périscolaires sont des services communaux facultatifs et payants.



Après inscription, la Mairie vous donnera un accès au logiciel : **3D Ouest** qui vous permettra de gérer les prestations dont bénéficiera votre enfant.

Mairie : 04 78 32 02 43  
Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
13h30	13h30	13h30	13h30
17h	17h	17h	17h



Vous venez d'inscrire votre enfant en Mairie à  
**l'école des Fleurs de Janneyrias**

**Votre enfant arrive en maternelle :**

vous êtes attendus **le mardi 17 juin 2025 à 17h à 18h30** à l'école pour participer à des ateliers d'immersion avec votre enfant. Vous pourrez également visiter l'école et procéder à l'admission de votre enfant auprès de la direction à cette occasion.

**Votre enfant arrive en élémentaire :** Contactez **Mme GRECIET Sylvie**, Directrice de l'école, pour procéder à son admission. Vous pourrez ainsi prendre rendez-vous pour venir visiter l'école avec votre enfant.

**La rentrée des classes se fera le lundi 1 septembre 2025**

Les listes des classes seront affichées devant l'école la veille de la rentrée.

**Horaires de l'école**

*Ouverture des portes à 8h05 Cours du matin : 8h15 à 11h45*

*Ouverture des portes à 13h50 Cours de l'après-midi : 14h00 à 16h30*

Les portes de l'école **ouvrent 10 minutes avant le début des cours.**

Vous devez accompagner votre enfant de maternelle jusqu'à sa classe.  
En élémentaire, un enseignant est au portail pour accueillir les enfants qui vont seuls, directement en classe.

**Tout le monde doit être en classe à 8h15  
car les portes de l'école se referment !**









**Règlement intérieur**

Il est en ligne sur le site internet de la Mairie et vous pouvez aller le consulter dès maintenant. Ce règlement est à **respecter** par tous.

**A l'école des Fleurs nous respectons toutes et tous 3 règles d'or :**



- je me respecte et je respecte les autres
- je participe au climat d'apprentissage
- je respecte notre espace de vie et de travail

<p><b>Communication école-familles</b></p> 	<p>La communication entre l'école et les familles se fait par <b>le cahier de liaison</b> (cahier bleu) et via l'application Educartable. A la rentrée, l'école vous donnera vos codes pour accéder au <b>portail éducartable</b> qui comprend un cahier de liaison, un cahier de vie et un cahier de texte numériques. C'est une application qui permet échanger facilement entre l'école et les familles mais restons vigilants au droit à la déconnexion !</p>
<p><b>Assurance scolaire</b></p> 	<p>Elle est obligatoire pour les sorties facultatives (hors des horaires de classe). Une attestation vous sera demandée à la rentrée. Elle doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom, le prénom et la date de naissance de votre enfant</li> <li>- la mention « attestation d'assurance scolaire »</li> <li>- la mention « <b>responsabilité civile</b> »</li> <li>- la mention « <b>individuelle accident</b> »</li> <li>- la durée de validité</li> </ul> <p>Renseignez-vous auprès de votre assureur.</p>
<p><b>Soins médicaux</b></p> 	<p>Si votre enfant a besoin de soins particuliers durant le temps scolaire (allergies ou autres), il faudra mettre en place un <b>Plan d'Accueil Personnalisé (PAI)</b>. Demandez rapidement le formulaire à remplir à la direction de l'école. En l'absence de PAI, aucun médicament ne peut être administré à l'école et il est formellement interdit aux enfants d'en avoir sur eux.</p>
<p><b>Coopérative scolaire</b></p> 	<p>A la rentrée, l'école vous proposera d'adhérer à la coopérative scolaire. Elle permet : l'achat de jeux, livres, divers matériels, l'organisation de certaines activités. Elle fonctionne sous le couvert et le contrôle de l'OCCE, organisme public. <b>Merci d'avance pour votre participation.</b></p>
<p><b>Conseil d'école</b></p> 	<p><b>Les élections des parents délégués</b> auront lieu dès le mois d'octobre. Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'école, vous pourrez vous inscrire sur une liste de candidature auprès de la Directrice. Si vous êtes élu, vous pourrez participer aux trois conseils d'école de l'année en présence des enseignants et des élus municipaux.</p>
<p><b>La Marelle des Fleurs</b></p> 	<p>C'est une association de parents d'élèves de la commune qui organise des manifestations tout au long de l'année pour récolter des fonds afin d'offrir aux enfants de l'école des sorties scolaires et une magnifique Kermesse de fin d'année ! <b>La Marelle des Fleurs a besoin de parents volontaires et bénévoles, elle compte sur vous !</b></p>